

Les infos

Vendredi 3 Février 2006



L'IMPOSTURE

Présenté comme une solution au problème du chômage des jeunes, le contrat de première embauche (C.P.E.) sera discuté dans les jours qui suivent à l'assemblée. Il a pour caractéristique principale d'instaurer, comme le contrat nouvelle embauche, une période de 2 ans pendant laquelle le nouvel embauché peut être licencié en 48 heures sans motif. Toutefois le C.P.E. serait applicable à toutes les entreprises, y compris celles de plus de 20 salariés, contrairement au C.N.E., et donc il serait utilisable par la Société Générale. L'imposture est totale, car nous savons bien que la banque est un des principaux pourvoyeurs d'emploi, elle s'en vante suffisamment... et que ce n'est pas cette période de précarité imposée aux jeunes qui changera quoi que ce soit aux nombres de recrutements de la profession. Comme le disait crûment un patron dans un journal télévisé, le C.P.E., c'est bien, parce qu'une fois qu'ils ont signé un C.D.I., ils ont tendance à prendre leurs aises. Au final, le candidat au statut privilégié de titulaire d'un CDI pourrait se voir imposer un parcours d'obstacles de 4 ans et demi, 2 ans de contrat d'alternance, 2 ans de C.P.E., 3 mois d'essai renouvelés une fois... A notre tour donc d'invoquer l'avenir de nos enfants pour appeler à se battre

contre cette imposture qui voudrait les mettre sur un siège éjectable de longue durée. La CGT Société Générale vous invite donc à rejoindre les jeunes en débrayant pour participer aux manifestations qui sont organisées le 7 février partout en France.

AU PIED DU MUR

« Vous avez raison, la question est éminemment politique... », a répondu le Directeur des relations sociales, Philippe Perain, à la C.G.T. qui l'interpellait sur l'engagement que pourrait prendre la direction pour participer à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification. Au cours des discussions qui pourront permettre, ou pas, la signature d'un accord d'entreprise sur la formation, il s'agit de vérifier au pied du mur la valeur des déclarations des patrons du CAC 40, dont le nôtre, sur leur participation personnelle, et donc celle de leur propre entreprise, à donner un espoir aux jeunes des banlieues. Conçus pour faciliter l'insertion des jeunes sans qualifications, les contrats d'alternance ont été détournés de leur objet pour être devenus des parcours de formation professionnelle de jeunes diplômés. La CGT, dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, ne pouvait pas oublier de demander à Daniel Bouton de concrétiser ses propos. La question est donc : quelle proportion de contrats sera réservée à ces jeunes, et pour faire quoi ?

POURQUOI ?

Telle est la question posée par la section syndicale CGT de Nice, pourquoi la disparition de Jean Claude ? Le jeudi précédent, il avait été convoqué par le Directeur. « Nous espérons que tout cela n'est pas la résultante de leur nouvelle méthode de gestion du personnel », un vœu qui révèle l'inquiétude de nos collègues des conséquences du stress généré par ces méthodes et les conditions de travail.



le trait de la semaine

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT